



Viridiana Marc
Secrétariat général de la CIIP

L'éducation à la Citoyenneté dans les moyens d'enseignement romands

L'éducation à la Citoyenneté inscrite dans le Plan d'études romand (PER) dépasse largement les disciplines. Comment l'École peut-elle la mettre en œuvre ? Quels sont les moyens d'enseignement romands (MER) qui portent cette éducation à la Citoyenneté ?

Le projet global de formation, tel qu'établi par le PER, inscrit une éducation à la citoyenneté au sens large et l'articule avec l'éducation en vue du développement durable (EDD). La définition de l'une et de l'autre fut d'ailleurs bien difficile, tant les éléments qui les composent sont imbriqués.

Dépasant ainsi le seul domaine des *Sciences humaines et sociales* (SHS), l'éducation à la citoyenneté touche aux dimensions éducatives portées par la *Formation générale* tout comme aux *Capacités transversales* et a donc orienté certains choix dans les contenus disciplinaires, en particulier dans les *Sciences de la nature*. La volonté, partagée par les cantons, d'intégrer au mieux la *Formation générale* et les *Capacités transversales* dans les disciplines tend à créer des moyens d'enseignement disciplinaires qui prennent en charge ces dimensions, bien qu'un temps d'enseignement hebdomadaire y soit parfois dévolu (heures d'*Éducation civique* ou de *Formation générale*).

L'éducation à la citoyenneté vise à préparer les élèves à participer activement à la vie démocratique en exerçant leurs droits et devoirs civiques dans la société. Elle articule des connaissances et une pratique citoyenne effective dans le cadre des cours, de la classe et de l'établissement, ainsi qu'une ouverture aux enjeux de société. Pour ce faire, l'éducation à la Citoyenneté s'organise autour de trois pôles en interaction qui doivent permettre à l'élève de :

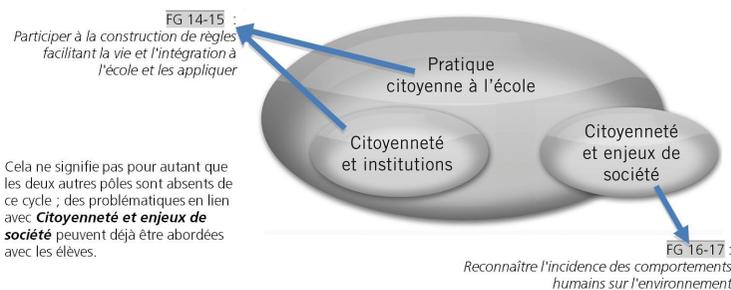
Citoyenneté et institutions	Pratique citoyenne à l'école	Citoyenneté et enjeux de société
...acquérir un certain nombre de connaissances qui doivent l'amener à comprendre l'organisation de la société et de ses institutions, sur les plans tant local, cantonal, national qu'international, afin de pouvoir s'y engager en connaissant ses droits et ses devoirs.	...s'impliquer de manière citoyenne dans l'école, notamment à travers des structures participatives (conseil de classe, conseil d'école) ainsi qu'à travers l'organisation et la participation à différentes actions citoyennes (travaux d'intérêt public...).	...prendre conscience que la responsabilité citoyenne s'étend de l'environnement proche au monde entier.

Citoyenneté et institutions	Pratique citoyenne à l'école	Citoyenneté et enjeux de société
Ce pôle est décliné dans l'axe Relation Homme-société du domaine Sciences humaines et sociales.	Ce pôle relève de la thématique Vivre ensemble et Exercice de la démocratie de la Formation générale et de l'axe Relation Homme-société de Sciences humaines et sociales.	Ce pôle est pris en charge par la thématique Interdépendances (sociales, économiques, environnementales) de Formation générale, en lien fort avec les domaines des Sciences humaines et sociales et des Mathématiques et Sciences de la nature.

L'importance relative des trois pôles et leurs interactions évoluent au cours de la scolarité en rapport avec l'âge des élèves et des apprentissages antérieurs.

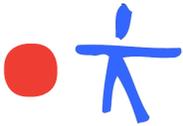
Au cycle 1 – Place aux pratiques citoyennes

Le début du cycle 1 est caractérisé par un important travail de socialisation, constitutif d'une *Pratique citoyenne à l'école* posant ainsi les premiers jalons de l'apprentissage de la citoyenneté.



Référence aux objectifs du PER : FG domaine Formation générale.

PER - Présentation générale. Neuchâtel, 2010 © CIIP



Indépendamment des moyens d'enseignement proposés au cycle 1, une des principales tâches de l'enseignant consiste à poser le cadre dans lequel les élèves pourront travailler et à développer leurs compétences sociales indispensables au métier d'élève. Dans le classeur *Géographie-Histoire-Sciences de la nature 1-2*, nous trouvons notamment des activités pour la Géographie telles que :

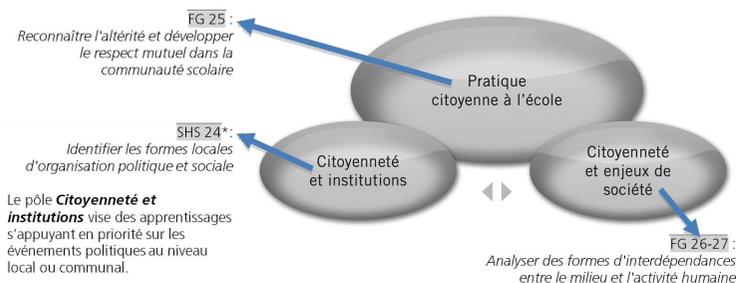
- *A chacun sa place* : Quels sont les endroits qui appartiennent à la maîtresse ? aux élèves ? Quels sont les endroits que nous partageons ? Comment s'y comporte-t-on ? Comment faire pour respecter une zone privée ? Et pour une zone publique, est-ce pareil ? Pour quelles raisons ?
- *L'école – La cour de récréation* : Jusqu'où va notre cour de récréation ? A-t-elle des limites ? Qu'est-ce qu'une limite ? À quoi servent les limites de notre cour de récréation ?

Ou encore dans le classeur similaire pour les années 3-4, en Géographie également : *A la récré* est une séquence d'enseignement dans laquelle il s'agit, pour les élèves, de comprendre la situation de *L'école des Églantines et les jeux de ballon* et de proposer de nouveaux aménagements pour permettre à chaque acteur de jouer dans la cour, au ballon mais aussi à d'autres jeux.

Mentionnons encore que d'autres disciplines participent aux développements de cette éducation à la Citoyenneté, notamment les *Sciences de la nature*, *l'Éducation nutritionnelle* ou *l'Éducation physique*.

Au cycle 2 – Ouverture aux institutions locales et aux interdépendances

Au cycle 2, le pôle *Pratique citoyenne à l'école* reste prépondérant, mais le pôle *Citoyenneté et enjeux de société* prend de l'importance. Les sujets abordés mobilisent des connaissances et des compétences élaborées dans différentes disciplines.



Référence aux objectifs du PER : SHS domaine Sciences humaines et sociales.

PER - Présentation générale. Neuchâtel, 2010 © CIIP

En *Sciences de la nature*, des séquences comme celle proposée dans le MER *Odysséo 5-6¹* sur *Que produisons-nous comme déchets ?* ou, dans *Odysséo 7-8*, *Où vont les eaux usées ?*, *Quelle est la qualité de l'air que nous respirons ?*, *Peut-on entreposer les déchets dans la nature ?* permettent d'identifier différents types de pollutions, leur caractéristiques, leurs conséquences, etc. et de contribuer au pôle *Citoyenneté et enjeux de société*.

En *Géographie 5^e*, le module 6 - *Pourquoi habiter là ?* par ex., y participe également en interrogeant, sous la forme d'un débat, « où construire des logements dans une commune », explici-

M6 Pourquoi habiter là ?

Des débats pour savoir où construire des logements dans la commune

Ce sont les autorités politiques qui proposent un aménagement du territoire. Pour tout projet, elles discutent des avantages et désavantages des différentes propositions. Elles peuvent engager des experts pour analyser la situation. Les citoyens sont parfois consultés. Ils peuvent s'organiser pour demander un vote sur les décisions qui ont été prises.

1. Beaucoup de monde cherche à habiter dans notre région.

2. Construisons des logements au centre, car ils seront proches de l'école, de la bibliothèque et des lignes de bus.

3. Mais où construire au centre? Les habitants veulent garder ces anciens bâtiments. Ils aimeraient que l'endroit reste joli et accueillant.

4. De plus, le prix du terrain est très cher au centre. Les loyers seront donc élevés pour les habitants. Construisons plutôt sur ce terrain au bord de la rivière.

5. Attention! C'est une zone dangereuse: il y a des risques d'inondation.

6. Et ce terrain n'est pas facile à relier aux réseaux de conduites d'eau, d'électricité et de chauffage à distance.

7. Ces terres sont utilisées pour cultiver du maïs et des pommes de terre. C'est important de les conserver.

8. En plus, la rive a été déclarée « réserve naturelle » par le canton. Nous n'avons pas le droit d'y construire.

Et dans ta commune: y a-t-il des projets de nouvelles constructions? Cela fait-il débat?

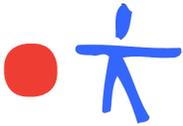
Participants: Mme Regnolet (Elue communale), M. Murano (Association de quartier), M. Béran (Association des locataires), Mme Vaibre (Elue communale), M. Lavisse (Association des propriétaires), Mme Pijne (Experte).

Outils, démarches et références 7-8 - Sciences humaines et sociales- Neuchâtel, 2016 © CIIP

tant au passage qui sont les autorités politiques, les institutions et acteurs impliqués dans une telle prise de décision.

Pour le pôle *Citoyenneté et institutions*, l'élève traitera des différents types de pouvoir à l'échelle de son canton et/ou de sa commune. Il aura par exemple à compléter les noms des institutions correspondantes dans l'ouvrage commun à SHS 7-8, *Outils, démarches et références*, ces dénominations variant selon les cantons.

1 Sciences 5-6 – 26 Enquêtes pour comprendre le monde et Sciences 7-8 – 34 Enquêtes pour comprendre le monde (cf. www.ciip.ch).




Notre système de démocratie permet aux citoyennes et citoyens d'exercer leur pouvoir politique, ceci dès leur 18^e anniversaire...

... soit en votant
Lors de votations, les citoyennes et citoyens peuvent accepter ou refuser une décision prise par le pouvoir législatif (le droit de référendum) ou une proposition faite par le peuple (le droit d'initiative).



... soit en élisant
Lors d'élections, les citoyennes et citoyens élisent leurs représentants siégeant dans les différents conseils qui administreront soit une commune, soit un canton, soit la Confédération.

Outis, démarches et références 7-8 - Sciences humaines et sociales - Neuchâtel, 2016 © CIIP

Entre autres, dans la séquence *Approvisionnement* en Géographie 7-8, le module 5 – *Des services pour qui ? Pour quoi ?* propose une première approche des services publics et des fonctions de l'État, en clarifiant ce que l'on entend par État.

Un enfant a-t-il aussi des droits et des devoirs ?

Oui, il a des droits qui lui sont propres.



L'enfant a le droit d'être nourri, soigné, éduqué, protégé contre les mauvais traitements, de ne pas faire la guerre, de s'exprimer, etc.
Tous ces droits sont inscrits dans la Convention Internationale relative aux Droits de l'Enfant, créée en 1989.

L'enfant a le devoir de respecter les adultes et ses camarades, de respecter les règlements (comme le règlement d'école, les règles d'un jeu ou d'un sport) et les lois*.

Outis, démarches et références 7-8 - Sciences humaines et sociales- Neuchâtel, 2016 © CIIP

Y sont également présentés les droits et devoirs d'un enfant en Suisse. Ceux-ci pourront ainsi être comparés aux conditions de travail des enfants au 19^e siècle tels qu'abordés dans le chapitre sur la révolution industrielle en Histoire 7-8.

1500 Temps modernes 2000 Époque contemporaine

RÉVOLUTION INDUSTRIELLE – CONDITIONS DE TRAVAIL

Enfants

Aucun enfant ne peut dorénavant être admis au travail en fabrique, à moins d'être âgé de 9 ans révolus, et d'être muni d'un certificat de l'autorité ecclésiastique de son village, attestant son âge et un développement intellectuel suffisant. Il est interdit de faire travailler les ouvriers mineurs :

a) plus de 12 h à 14 h par jour
b) avant 5 h du matin en été et 6 h en hiver.

Les ouvriers mineurs doivent confier leur salaire à leurs parents et ceux-ci doivent autant que possible le mettre de côté, pour le compte de leurs enfants.

ORDONNANCE DU PETIT CONSEIL, Zurich, 1815.



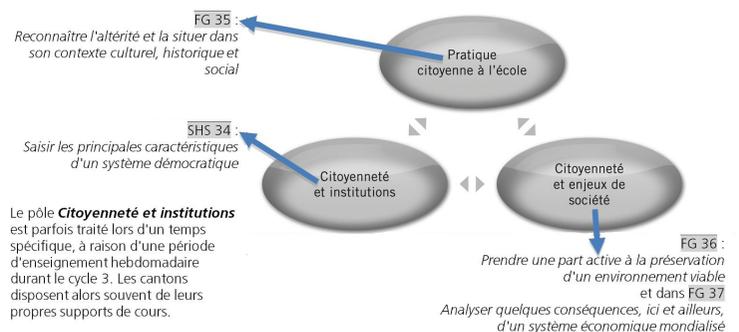
Juan Planella i Rodriguez, *La tisseuse*, Espagne, 1882.

AU XIX^e SIÈCLE

Outis, démarches et références 7-8 - Sciences humaines et sociales- Neuchâtel, 2016 © CIIP

Au cycle 3 – Equilibre des trois pôles

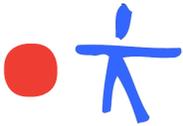
Au cycle 3, l'importance des trois pôles est plus équilibrée lorsqu'il s'agit de représenter l'éducation Citoyenne définie par le PER. *Citoyenneté et institutions* prend alors de l'importance (SHS 34) et les deux autres pôles sont explicités dans *Formation générale*. L'ensemble est largement porté par le domaine des *Sciences humaines et sociales* et les MER *Géographie* et *Histoire 9-11* sont déterminants dans la prise en charge de cette éducation.



PER - Présentation générale. Neuchâtel, 2010 © CIIP

Les trois objectifs FG 35, FG 36 et FG 37 correspondent au vivre ensemble et aux interdépendances environnementales, économiques et sociales qui structurent la Géographie au cycle 3. Par conséquent, l'ensemble du MER *Géographie 9-11*, qui reprend cette organisation, propose des séquences d'apprentissage parfaitement ancrées sur l'éducation citoyenne telle que définie dans le PER.

On peut par exemple citer celles de 9^e année *De la production à la consommation d'un bien courant d'origine agricole* ou de 10^e année *Les migrations, leurs causes et conséquences* ; dans le premier, il est notamment proposé un module *Et si j'étais paysan ?* qui permet aux élèves, par un jeu de rôle, de « [...] faire comprendre la complexité des enjeux économiques, environnementaux et sociaux dans lesquels s'inscrit l'agriculture ».



De multiples occasions permettent donc l'exercice du débat comme véritable pratique citoyenne, si possible mis en lien avec l'actualité.

B

D'OÙ PART-ON? OÙ VA-T-ON?

Des millions de gens migrent, changent de pays, voire de continent. Si chaque destin est particulier, la question des migrations à une échelle plus vaste peut se poser et l'on peut se demander s'il existe des routes ou des axes plus fréquentés que d'autres ou si, au contraire, aucune organisation n'est perceptible en termes de migrations humaines.

Pour répondre à ces questions, tu vas cartographier les flux de migrants, en te basant sur les données à disposition. Tu en tireras ensuite des enseignements. Existe-t-il des lieux d'accueil ou de départ privilégiés? Les migrants d'une région donnée se regroupent-ils ou partent-ils vers des destinations différentes? D'où part-on? Où va-t-on? Entre dans l'étude des données chiffrées.

1.2 Graphique circulaire des flux de migrants

en millions, entre et au sein des régions, de 2005 à 2010 (seuls les flux de plus de 170 000 migrants sont représentés).



Séquence probatoire, Géographie 10^e, 2017 © CIIP

En *Histoire 10^e année*, le thème *1848 : la naissance de la Suisse moderne* permet d'ancrer la construction de l'État fédéral, prolongeant ainsi le travail déjà initié en *Histoire 7-8*.

APPRENTISSAGES VISÉS
EN ÉTUDIANT CE THÈME, TU APPRENDRAS À :

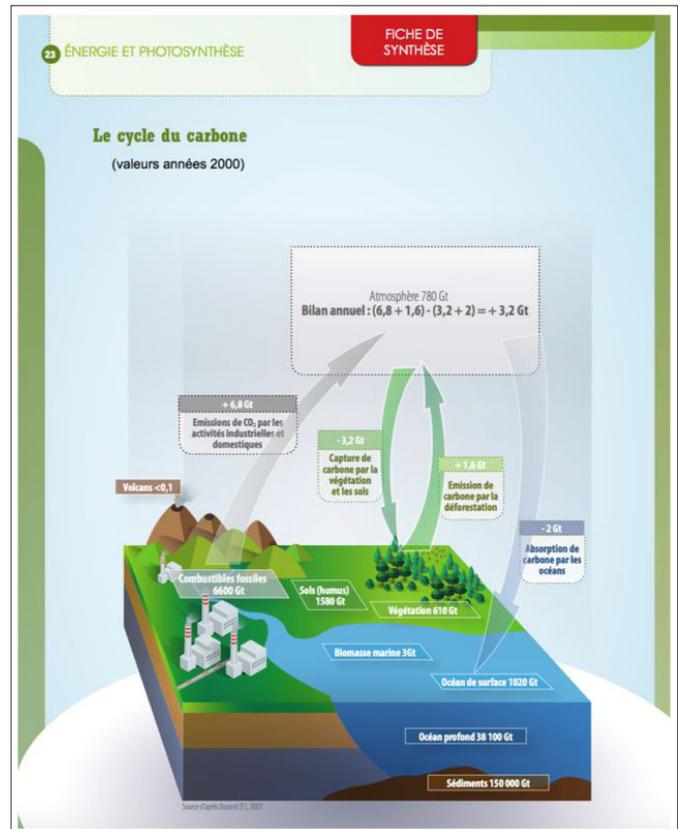
- identifier et analyser les principales étapes de la construction de la Suisse moderne;
- identifier les caractéristiques du nouvel État fédéral;
- expliquer le fonctionnement des institutions de la Suisse moderne;
- identifier et expliquer les conséquences de la création de l'État fédéral selon différentes dimensions (sociales, culturelles, économiques).

Séquence probatoire, Histoire 10^e, 2017 © CIIP

Dans la collection des MER SHS 9-11, l'ouvrage commun *Outils, démarches et références 9-11* présentera également les institutions politiques suisses, les droits et devoirs des citoyens, ainsi que les principes d'un État de droit. Les liens entre la Suisse et le monde, tels que décrits dans SHS 34, sont largement traités, selon une approche historique, dans un thème spécifique en 11^e année : *Le rôle de la Suisse dans les relations internationales*.

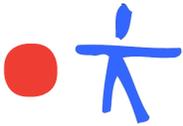
Par ailleurs, des actions telles que *La jeunesse débat* ou une visite du parlement fédéral avec sa classe, voire des jeux tels que *Mon point de vue*, permettent aux élèves d'étendre leurs représentations et leur compréhension de notre système démocratique et politique. Elles font l'objet de promotion dans les établissements secondaires, mais restent généralement du ressort des enseignants, qui peuvent s'y engager avec le soutien de leur direction.

Enfin, le panorama serait incomplet si l'on ne mentionnait, comme contribution à l'éducation citoyenne, l'apport de certaines disciplines. Notamment les Sciences de la nature, qui permettent l'acquisition de nombreuses connaissances et la compréhension de plusieurs systèmes, offrent des bases précieuses pour alimenter les débats citoyens auxquels les élèves



Sciences de la nature, cycle 3 Neuchâtel, 2016 © CIIP

devront se préparer. C'est en particulier le cas du cycle du carbone, présenté dans la séquence 23 – *Energie et photosynthèse* du MER *Sciences de la nature* cycle 3. Certains outils mathématiques tels que les fonctions constituent également des supports à la pensée lorsqu'il s'agit de traiter de systèmes complexes, comme les concepts de croissance ou de décroissance. *Les flux d'information* (séquence de Géographie 11^e) sont également en lien avec les MITIC (Médias, images et technologie de l'information et de la communication), qui apportent une grande contribution au regard critique sur les médias et les aspects communicationnels.



Tous les moyens d'enseignement ne sont cependant pas rédigés en fonction du PER et on peut encore envisager des contributions dans les domaines des Arts, voire, dans une moindre mesure, celui des Langues et de Corps et Mouvement. L'un des objectifs de ce dernier, CM 37 – Opérer des choix en consommateur averti, qui relève d'une spécificité cantonale, est étroitement lié aux problématiques citées plus haut. En particulier, Observation et analyse des critères qui influencent le choix de produits (rapport qualité/prix, impact sur l'environnement, composition, marque du produit...) pour des apprentissages qui contribueront à une éducation à la Citoyenneté telle que définie dans le PER.

L'ensemble des contributions ainsi réparties à travers les différentes disciplines au cours des trois cycles devraient, à terme, permettre le développement des compétences attendues chez les élèves à la sortie de la scolarité obligatoire. Afin de former de futurs citoyens, acteurs de notre système démocratique, le PER et les MER ont pour mission de soutenir une formation globale des élèves, en leur apportant les clés du débat démocratique et les connaissances essentielles à la compréhension des enjeux de nos sociétés. Pour leur part, les enseignants doivent composer de subtils dosages entre ces multiples dimensions disciplinaires et transversales, qui, sans une mise en lien, ne constitueraient qu'un simple cumul de contenus dénués de sens.

Le Fait religieux

Entre autre, clés de compréhension de l'Histoire et de l'organisation humaine, le *Fait religieux* est un apport incontournable. Les deux ouvrages communs aux collections SHS 7-8 et SHS 9-11 que sont *Outils, démarches et références 7-8* et *9-11* resp. présentent de manière courte et descriptive le *Fait religieux* pour les principales religions. Ces pages ne visent aucunement à remplacer l'enseignement de *Éthique et culture religieuse* présent dans cinq des sept cantons romands, mais offrent une base commune à la compréhension de certaines séquences d'histoire, voire certaines variables en Géographie humaine.

Les religions monothéistes

Ces religions affirment l'existence d'un Dieu unique. Les traditions juive, chrétienne et musulmane sont les principaux monothéismes – du grec *monos* (seul) et *theos* (dieu). Toutes trois reconnaissent un Dieu unique, universel et créateur de toutes choses : Yahvé (YHWH) pour les juifs, Allah pour les musulmans et, pour les chrétiens, un Dieu en trois personnes (Père, Fils et Saint-Esprit). Par ailleurs, toutes trois se réclament du même ancêtre commun, Abraham, et sont nées dans la même région, le Proche-Orient ancien.



La Trinité chrétienne (peinture de la fin du XIX^e siècle, Sardaigne).

Les religions polythéistes

Ce sont des religions qui reconnaissent l'existence de plusieurs dieux et déesses, généralement liés entre eux, parfois sous la forme d'une grande famille. Certaines religions polythéistes – à l'image de celles de l'Égypte, de la Grèce ou de la Rome antiques – ont disparu. D'autres, en revanche, demeurent bien vivantes aujourd'hui : c'est notamment le cas du taoïsme (en Chine) ou du shintoïsme (au Japon).



Isis, déesse associée à la vie (bas-relief du XII^e siècle avant notre ère, Égypte).

Quelques dates clés dans l'histoire des religions

🕍 juive, ✝️ chrétienne, 🕌 musulmane et 🌀 bouddhique



Outils, démarches et références 7-8 - Sciences humaines et sociales- Neuchâtel, 2016 © CIIP

Les hindous

Origines – Étroitement liée à l'Inde et à sa culture, la religion hindoue est le résultat d'une longue évolution, qui a commencé il y a plus de 3000 ans dans la vallée du fleuve Indus. **Statistiques** – L'hindouisme rassemble plus d'un milliard de fidèles, ce qui en fait la troisième religion la plus répandue, après le christianisme et l'islam. Berceau historique de cette religion, l'Inde abrite toujours l'immense majorité des hindous (~94%). **Croyances** – Les hindous croient en une multitude de dieux et déesses, qui représentent diverses facettes d'un principe divin absolu appelé brahman. Comme les bouddhistes, ils croient que les êtres humains meurent et renaissent sans cesse (= réincarnation).



Cérémonie de puja près d'une source chaude (Inde).



Fidèles dansant lors de Holi, le fête des couleurs et du printemps (Inde).

Textes sacrés – Il existe de nombreux textes sacrés hindous. Les principaux et les plus anciens s'appellent les Védas. Introduits en Inde vers 1800 avant notre ère, ils ont été transmis oralement pendant des siècles, avant d'être mis par écrit. **Branches et courants** – Aujourd'hui, la communauté hindoue est répartie en trois courants principaux : les adeptes de Vishnou, de Shiva et de la Grande Déesse. **Rites et pratiques** – Chaque jour, les hindous prient et font des offrandes – appelées puja – de lumière, de fleurs et de nourriture à la divinité de leur choix devant un petit autel aménagé chez eux. Beaucoup d'entre eux se réunissent dans les temples lors des fêtes religieuses et des grands pèlerinages.

Les principales religions du monde et leurs zones d'influence



Outils, démarches et références 9-11 - Sciences humaines et sociales- Neuchâtel, 2018 © CIIP